

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET D'ÉVALUATION « EQUIPIER SECOURS ROUTIERS »

FÉVRIER 2025

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025



Table des matières

Table des matières	2
1 - Glossaire	3
2 - Finalité de la formation	6
3 - Conception du parcours de la formation	7
3.1 – Inscription :	7
3.2 – Préparation :	8
3.3 – Enseignement à distance	8
4 - Organisation de la formation	9
5 - Mise en œuvre de la formation	10
5.1 – Les moyens logistiques et techniques	10
6 - Les évaluations	12
7 - La certification	13
8 - Fiches par activités	14
8.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités de l'équipier secours routiers	15
8.2- « Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités de l'équipier secours routiers	16
9 - Annexes	23
Annexe 1 - Programme type formation équipier secours routier	24
Annexe 2 - Objectif de l'évaluation	25
Annexe 7 - Attestation et diplôme	29

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

1 - Glossaire

- **ACCPRO** : ACCompagnateur de PROximité
- **APP** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI** : Appareil Respiratoire Isolant
- **BEA** : Bras Elévateur Articulé
- **CA** : Chef d'Agrès
- **CASDIS** : Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CATE** : Chef d'Agrès Tout Engin
- **CCRM** : Camion-Citerne Rural Moyen
- **CCRMSR** : Camion-Citerne Rural Moyen Secours Routier
- **CE SPP** : Chef d'Equipe de Sapeur-Pompier Professionnel
- **CEEVAR** : Cellule Eclairage, Ventilation et Air Respirable
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DIV** : Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions DIVERses
- **EAP** : Encadrant des Activités Physiques
- **EPSA** : Echelle Pivotante Séquentielle Automatique
- **Eq SPP** : Equipier de Sapeur-Pompier Professionnel
- **ENSOSP** : Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **FI SPP** : Formation d'Intégration de Sapeur-Pompier Professionnel
- **FMPA** : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FOAD** : Formation Ouverte A Distance
- **FORACC** : FORmateur ACCompagnateur
- **FPS** : Formateur Premiers Secours
- **FPT** : Fourgon Pompe Tonne
- **FPTL** : Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO** : Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GIFF** : Groupe d'Intervention Feu de Forêt
- **GNR** : Guide National de Référence

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

- **GTL :** Groupement Technique et Logistique du SDIS 04
- **GTO :** Guide des Techniques Opérationnelles
- **ICP :** Indicateurs de la Condition Physique
- **INC :** Domaine d'activité de la lutte contre les INCendies
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MEA :** Moyen Elévateur Aérien
- **MIPROF :** Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle
- **NAC :** Nouveaux Animaux de Compagnies
- **NOVI :** NOmbreuses Victimes
- **ORSEC :** Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
- **PAO :** Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX :** Partages d'EXpériences
- **PIO :** Partages d'Informations Opérationnelles
- **PL :** Poids Lourd
- **PNRS :** Portail National des Ressources et des Savoirs
- **PRAP :** Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **RCH :** Risques CHimiques
- **RIA :** Robinet Incendie Armé
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE :** Référentiel National d'Evaluation
- **RPS :** Risques Psycho-Sociaux
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^{te}-Provence
- **SAV :** Sauveteur Aquatique en eaux intérieures
- **SEV :** Sauveteur SAV spécialisé en Eaux Vives
- **SINUS :** Système d'Information NUMérique Standardisé
- **SMO :** Secours en Montagne
- **SOG :** Sous-Officier de Garde

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

- **SPP :** Sapeur-Pompier Professionnel
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire
- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SSSM :** Service de Santé et de Secours Médical
- **SUAP :** Domaine d'activité du Secours d'Urgence Aux Personnes
- **TMD :** Transport de Matières Dangereuses
- **VLMI :** Véhicule Léger Médecin Infirmier
- **VID :** Véhicule d'Interventions Diverses
- **VSAV :** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- **VSR :** Véhicule de Secours Routier
- **VTP :** Véhicule de Transport de Personnel

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des équipiers « Secours routiers ». C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur les Référentiels Nationaux d'Activités et de Compétences (RNAC) et les Référentiels Nationaux d'Évaluation (RNE) d'équipiers de sapeurs-pompiers volontaires publiés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en 2019.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans le RNAC Equipier de sapeurs-pompiers volontaires. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

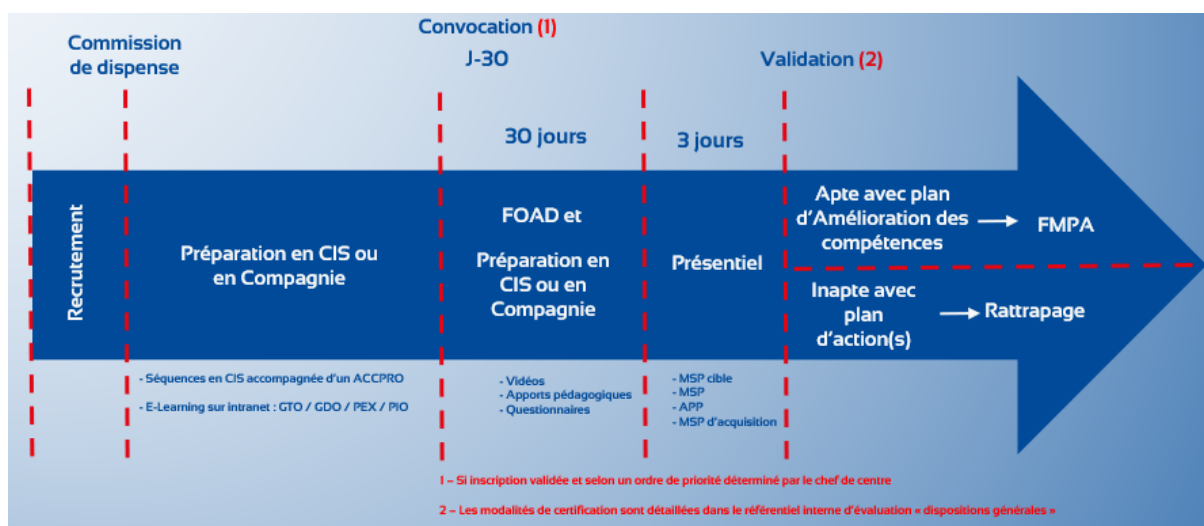
L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

Ci-dessous le parcours type d'une formation d'équipier Secours routiers :



3 jours en continus ou fractionnés (deux jours/un jour) si nous sommes sur l'organisation d'un module intégré CA/EQ.

3.1 – Inscription :

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEBFOR », un mois au moins avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation du stagiaire est complet
- Le nombre de place est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie
- Les prérequis sont vérifiés

Les sapeurs-pompiers accèdent à la formation en fonction des recrutements. Ils sont inscrits sur une session par la compagnie sous couvert de leur chef de centre, et en fonction des prérequis suivants :

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

- Être titulaire du module équipier secours d'urgence aux personnes
- Être titulaire du module équipier missions diverses
- Être titulaire du module équipier missions incendie
- Être apte médicalement et à jour de leurs formations continues

La vérification de ces prérequis doit être organisée par le service formation avant l'entrée en formation.

3.2 – Préparation :

Un tuteur est désigné par le chef de CIS. Il aura une compétence formation si possible d'ACCPRO ou de FORACC. A défaut le chef du CIS désignera la personne la plus à même d'accompagner l'apprenant dans sa préparation à la formation.

Cette préparation s'effectuera dans le centre de secours d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres centres de secours de sa compagnie après validations des chefs de CIS concernés et du commandant de la compagnie.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS.

3.3 – Enseignement à distance

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par E-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de formation ouverte à distance (FOAD).

Il doit réaliser son parcours de formation à distance obligatoire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Cette formation à distance est composée :

- D'une vidéo de lancement
- D'autodiagnostic
- D'apports pédagogiques et de mises en situation
- D'une auto-évaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans le domaine du secours routier.

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à leurs emplois dans ces domaines opérationnel et administratif auxquels s'ajoutent les compétences transversales.

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences, un présentiel sur **3 jours en continu ou fractionnés (deux jours/un jour) si nous sommes sur l'organisation d'une formation intégrée CA/EQ**, est organisé en respectant les volumes horaires définis par le SDIS 04 et conformément aux RNAC.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation (FOR ACC) faisant parti de l'équipe départementale SR, de Formateurs-Accompagnateurs (FORACC) dont 1 obligatoirement formateur en premiers secours, Accompagnateurs de Proximité (ACCPRO) selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Encadrement formation EQ SR :

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs dont le RS	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
12	1 FOR ACC	4	1	2	1

Encadrement formation intégrée CA/EQ SR :

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs dont le RS	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
8 équipiers	1 FOR ACC	2	1	2	1

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Matériel disponible au service formation :

- 1 mallette de maquillage
- 2 mannequins
- 1 demi-plan dur + BOA d'extraction

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Matériel opérationnel :

- 2 engins de désincarcération (VSR de techniques différentes – fixe/portatif)
- 1 VSAV Formation

Autre :

- 10 véhicules destinés à la découpe dont 1 (si possible) nouvelle génération
- 1 chariot élévateur avec conducteur CACES

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

6 - Les évaluations

La formation d'équipier incendie est **certificative**.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter a minima les autoévaluations (Auto-évaluation accompagnée diagnostique, Auto-évaluation accompagnée intermédiaire, Auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition). Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation, transmis à l'issue de la formation au service formation départemental pour validation et rédaction du procès-verbal de fin de formation.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- D'un rapporteur : Le responsable de l'action de formation ;
- D'un officier de SPV ;
- D'un caporal de sapeur-pompier volontaire

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers, prévoit que « la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers ».

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivantes quand ils existent :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO) ;
- Autres référentiels départementaux connus.

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

8.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités de l'équipier secours routiers »

Bloc de compétences 1
Activité : Intervenir au sein d'une équipe de secours routiers
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Assurer le balisage et la protection d'un accident routier ➤ 2 - désincarcarer une victime ➤ 3 - Participer à l'extraction de la victime
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées à la protection de la zone d'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le calage - Assurer la protection incendie ➤ 2 - Préparer les matériels de désincarcération <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération - Procéder à la désincarcération commandée en appliquant les techniques adaptées ➤ 3 - Contribuer à l'extraction de la victime <ul style="list-style-type: none"> - Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Baliser en sécurité le site de l'intervention - Caler le véhicule - Césariser, lever, écarter pour permettre la désincarcération - Réaliser des manœuvres de force - Exploiter les capacités des équipements et matériels de désincarcération - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Vigilance relative aux risques de sur-accident(s) - Agir en interaction et coordination avec le personnel VSAV, le personnel médical et paramédical - Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s) - Préserver son potentiel physique et psychologique ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale d'une opération de secours routier - Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides...) - Les règles du balisage et de la signalisation - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, de signalisation - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, d'étalement, de levage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDISO4 ➤ Guide de désincarcération des constructeurs automobiles ➤ GDO ➤ GTO ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ GNR ➤ PIO

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

8.2- « Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités de l'équipier secours routiers

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service (SSQVS)
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité ➤ 2 - Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions ➤ 3 - Contribuer au « bien vivre ensemble » ➤ 4 - Préserver son potentiel physique et psychologique ➤ 5 - Contrôler ses équipements de protection individuelle
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) ➤ 2 - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés ➤ 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen <ul style="list-style-type: none"> - Être en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance et loyauté...) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel physique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel psychologique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique ➤ 5 - Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés - Contrôler ses équipements de protection individuelle
<p style="text-align: center;">Éléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme - Détecter un équipement de protection individuel présentant un dysfonctionnement - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et psychologiques - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques - Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision...) - Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions - Signaler des actes de violences

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

➤ **Attitudes :**

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Être force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Être vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

➤ **Connaissances :**

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SDIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies
- La gestion des émotions
- La gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SDIS (SSSM, psychologue...)
- La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP
- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences transversales B	
Activité : S'impliquer dans son activité	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Développer la réflexivité ➤ 2 - Engager une démarche de développement permanent ➤ 3 - Comprendre et rédiger des écrits ➤ 4 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➤ 5 - Diffuser la culture du service public 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Autoévaluer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les axes d'amélioration à développer ➤ 2 - Développer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances ➤ 3 - Utiliser les moyens de communication à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les documents écrits - Élaborer des écrits ➤ 4 - Agir conformément aux missions du service public <ul style="list-style-type: none"> - Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public ➤ 5 - Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SDIS 	
Éléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Élaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Développer et diffuser la culture du service public - Agir avec une réactivité adaptée - Diffuser la culture de sécurité civile ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Être dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - Porter les valeurs du service public - Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Valeurs et normes de l'organisation - Organisation et missions du SDIS - Charte du SPV - Devoir de réserve - Processus d'amélioration continue, démarche qualité - Le compte rendu et la rédaction de documents - Déontologie - Outils informatiques et logiciels du SDIS - La formation des SPV 	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025 </div>	

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Code de la sécurité intérieure
- Livret stagiaire

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer au sein du collectif ➤ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➤ 3 - Échanger et partager les informations
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notion de collectif ➤ 2 - Partager l'intérêt commun <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bienveillance ➤ 3 - Échanger avec bienveillance et attention <ul style="list-style-type: none"> - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Motiver l'appartenance au collectif - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif - Participer au développement de l'intelligence collective des équipes - Accepter la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Élaborer des comptes-rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser les équipements SIC ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - S'adapter à l'évolution des SIC ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et missions du SDIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV - L'intelligence collective - La boucle « observer, analyser, agir » - Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels - Règles fondamentales de la communication interpersonnelle - Gestuelle et gestion de l'oral - Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15 - 17 - 18 - 112) - Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission - Procédures et langage radio - Le compte-rendu et la rédaction de documents - Déontologie et obligations professionnelles - Outils informatiques et logiciels du SDIS - Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales...)
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025 </div>

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler les matériels et véhicules ➤ 2 - Reconditionner les équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 2 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le bon fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer un dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacité et modalité d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

9 - Annexes

- Annexe 1 Programme type
- Annexe 2 Objectif de l'évaluation
- Annexe 3 Livret de professionnalisation
- Annexe 4 Catalogue MSP
- Annexe 5 Ticket de départ
- Annexe 6 Fiches d'auto-évaluation
- Annexe 7 Attestations et diplôme

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Annexe 1 - Programme type formation équipier secours routier

J1	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP CIBLES			MSP / APP	
J2	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			MSP / APP Auto-évaluation intermédiaire	
J3	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			Auto-évaluation d'acquisition Reconditionnement matériel Colloque de fin de formation	

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels de l'équipier secours routiers

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	Assurer le balisage et la protection d'un accident routier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptée à la protection du site de l'accident routier ➤ Réaliser le calage conformément aux ordres donnés ➤ Assurer la protection incendie conformément aux ordres donnés 	
	Désincarcérer une victime	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer les matériels de désincarcération demandés ➤ Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération ➤ Assurer la désincarcération demandée 	
	Participer à l'extraction de la victime	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopérer à l'extraction de la victime ➤ Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

2.2.2 - Compétences transversales de l'équipier secours routier

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A - Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme. ➤ Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) 	
	Intégrer la sécurité individuelle dans chacune de ses actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles ➤ Utiliser les EPI nécessaires à la mission ➤ Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites ➤ Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 	
	Contribuer au « bien vivre ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen ➤ Être en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge ➤ Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) ➤ Développer et entretenir des liens sociaux variés et réguliers 	
	Préserver son potentiel physique et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autoévaluer son potentiel physique ➤ Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) ➤ Agir et réagir lors d'une agression physique ➤ Autoévaluer son potentiel psychologique ➤ Développer et améliorer son potentiel psychologique ➤ Agir et réagir lors d'une agression psychologique 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A - Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS) (suite)	Contrôler ses équipements de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés ➤ Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux ➤ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle ➤ Réaliser des contrôles croisés ➤ Contrôler ses équipements de protection individuelle 	

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
B - S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autoévaluer ses compétences et connaissances ➤ Identifier les axes d'amélioration à développer 	
	Engager une démarche de développement permanent	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer ses compétences et connaissances ➤ Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances 	
	Comprendre et rédiger des écrits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les moyens de communication à disposition ➤ Comprendre les documents écrits ➤ Élaborer des écrits 	
	Exercer en qualité d'acteur du service public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir conformément aux missions du service public ➤ Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public 	
	Diffuser la culture du service public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen ➤ Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SDIS 	

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
C - Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser les forces et faiblesses du collectif ➤ Développer la notion de collectif 	
	Travailler avec et pour le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager l'intérêt commun ➤ Favoriser la bienveillance 	
	Échanger et partager les informations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Échanger avec bienveillance et attention ➤ Partager en s'assurant d'être compris ➤ Agir dans le cadre de sa mission de service public ➤ Rendre compte des situations rencontrées 	

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
D - Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention ➤ Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement 	
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules ➤ Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

SPECIMEN

Attestation de suivi de la formation d'équipier

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation initiale, formation continue, ...) en citant les références réglementaires (arrêté du ...);
- le nom de la formation (formation d'équipier);
- la date;
- la durée de la formation (jours ou heures).

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Digne-les-Bains, le

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
SERVICE FORMATION

SPECIMEN

ATTESTATION DE REUSSITE EQUIPIER SECOURS ROUTIER

Je soussigné, « grade » « prénom » « nom », Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence, vu le procès-verbal de la commission d'attribution n° en date du certifie que :

« Civilité » « Prénom » « NOM »,
« né/née » le « date de naissance » à « Lieu de naissance » (« DEPT »)

a suivi avec succès le contenu de l'unité de valeur de formation « équipier secours routier » qui s'est déroulée du « date début formation » au « date de fin formation », à « Lieu formation » (« DEPT »).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

« ATTACHÉ DE SIGNATURE »
« PRÉNOM » « NOM »

N° « NUMDIPL »



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

